

Le Département en actions.

Michel Pélieu, Président du Département des Hautes-Pyrénées a réuni le 25 juillet dernier les membres de la Commission permanente. Lors de cette réunion, la Commission permanente a adopté une série de mesures relatives aux compétences qui lui sont déléguées par l'Assemblée départementale. Zoom sur certaines d'entre elles...



[hautespyrenees.fr](https://www.hautespyrenees.fr)



**HAUTES-
PYRÉNÉES**
LE DÉPARTEMENT

graham.ellul@ha-py.fr





Santé : Un robot chirurgical pour l'hôpital Tarbes-Lourdes.

Une participation exceptionnelle de 873 000 €

La santé n'est pas une compétence du Département. Pourtant, il s'agit d'un domaine tellement essentiel au bien-être des Hauts-Pyrénéens qu'il est régulièrement décidé par les Conseillers départementaux de participer, de manière volontariste, à des projets permettant d'accroître l'attractivité médicale et l'offre santé du territoire.

Avec l'aide à l'installation des médecins grâce à HaPy Santé ; avec le déploiement du bus Préven'TIMM ; avec la participation financière à la rénovation des logements des internes... et aujourd'hui avec le soutien au Centre hospitalier Tarbes-Lourdes pour l'acquisition d'un robot chirurgical.

Le centre hospitalier Tarbes-Lourdes souhaite acquérir un **robot chirurgical Da Vinci Xi d'une valeur de 1,6 M€**, afin de renforcer le développement de la chirurgie mini-invasive.

Le Département a décidé d'apporter son soutien à l'acquisition de cet équipement essentiel de deux manières :

- **En se portant garant de l'emprunt finançant cette acquisition à hauteur de 800 000 €,**
- **En participant directement au financement de cette acquisition à hauteur de 873 000 €,** sous forme d'annuités, correspondant à 50 % de la valeur du robot + frais de l'emprunt.

Hôpital de Bagnères-de-Bigorre : rénovation bâimentaire en maison des internes

Afin de poursuivre la dynamique d'attractivité de jeunes internes en médecine, le centre hospitalier souhaite transformer l'actuel internat, à ce jour configuré sous forme de dortoir, en une maison des internes, adaptée aux besoins des professionnels en formation.

Pour ce faire, l'établissement envisage de réhabiliter l'une des anciennes maisons de fonction réservée autrefois à la direction et inoccupée depuis plus de 10 ans. Composée de cinq chambres (soit la capacité actuelle de l'internat), elle représente un potentiel intéressant. Le coût total du projet est estimé à 30 000 €.

Le centre hospitalier de Bagnères-de-Bigorre sollicite la participation financière du Département, qui a décidé de soutenir ce projet à hauteur de 50 % du montant total hors taxe, soit 12 994 €.



Solidarités territoriales.

Fonds d'Aménagement Rural

Lors du vote du budget 2025, l'Assemblée départementale a voté l'attribution d'une dotation de 7,96 M€ au titre du Fonds d'Aménagement Rural (FAR). Ce dispositif permet aux communes de moins de 2 000 habitants de financer une partie de leurs travaux d'aménagement.

Les reliquats des dotations FAR 2025 des cantons des Coteaux, de la Haute-Bigorre et de la Vallée des Gaves ont été individualisés pour un total de **100 740 €** dont, à titre d'exemple :

- **6 833 € à la commune de Sardounin** pour des travaux sur le logement communal,
- **3 292 € à la commune d'Aste** pour le terrassement de la voirie à l'intérieur du cimetière,
- **32 000 € à la commune de Gallagos** pour des travaux sur le pont de Roudères.

Plan Avenir Lourdes – Aménagement du parvis de l'église

Lors du budget primitif 2022, l'Assemblée départementale a décidé de créer une dotation spécifique exceptionnelle d'un montant de 2,735 M€ pour accompagner 3 actions inscrites dans le Plan Avenir Lourdes :

- La reconstruction du pont Peyramale,
- La rénovation des espaces publics,
- Le nouveau centre de conférences et Auditorium.

A ce jour, **818 200 € ont déjà été engagés par le Département** (750 000 € pour le pont Peyramale et 68 200 € pour les espaces publics).

La ville de Lourdes sollicite aujourd'hui un accompagnement financier auprès du Département pour l'aménagement du parvis de l'église. Il s'agit de piétonner le site, le désimperméabiliser, le renaturer et y installer une fontaine. **Le coût de l'opération hors taxe est de 613 585 €, avec une participation de l'Etat, de la Région, du Département et un autofinancement de la ville de Lourdes.**

La participation financière du Département à ces travaux s'élève à 147 935 €, soit 24% du coût total HT.

Actions en faveur du secteur agricole

206 500 € d'aides ont été mobilisés au bénéfice de différents organismes œuvrant en faveur du secteur agricole dont, à titre d'exemple :

- 1 000 € à l'Association des éleveurs d'ânes et mulets des Pyrénées,
- 24 000 € à la Chambre d'Agriculture pour l'accompagnement des filières territorialisées (oignons de Trébons, haricot tarbais, maraîchage et légumes de plein champ, filière ovine et abattoir de Bagnères-de-Bigorre),
- 18 000 € au service de remplacement des Hautes-Pyrénées, pour l'aide au remplacement des agriculteurs.



Solidarités sociales.

Partenariat avec l'association Wimoov

Une convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens (CPOM) a été conclue entre le Département, l'Etat et l'association Wimoov pour la période 2025-2027.

L'association Wimoov a pour objectif de lever les freins à la mobilité de tout public fragile sur l'ensemble du département. Elle réalise un accompagnement mobilité composé d'un diagnostic suivi d'un accompagnement renforcé selon les besoins de la personne (solutions pédagogiques, financières ou matérielles).

Au moins 250 personnes par an seront accompagnées sur la période 2025/2027, pour un budget total de 340 000 € dont 210 000 € financés par l'Etat et 130 000 € financés par le Département.



Cadre de vie & animations sportives.

Fonds d'Animation Cantonal

Le Fonds d'Animation Cantonal (FAC) est un dispositif créé par le Département des Hautes-Pyrénées pour accompagner les projets associatifs et culturels de proximité. Ces animations locales bénéficient d'un appui d'au moins 250 €.

Au total, 12 800 € de subventions ont été attribués au bénéfice de 24 structures et associations locales.

Aide aux sportifs de haut niveau

Lors du dernier examen de dossiers, 10 800 € ont été répartis entre 10 sportifs de haut niveau individuel pour leurs performances remarquables.